

Notre chômeu

LE JOURNAL DU COMITÉ CHÔMAGE DE L'EST DE MONTRÉAL

ÉLECTIONS FÉDÉRALES D'OCTOBRE :

À quoi devons-nous nous attendre?

Nous nous proposons dans ce dossier de faire l'historique de nos luttes récentes et de leurs répercussions politiques. Nous brosserons le bilan du gouvernement Trudeau, puis nommerons nos demandes à l'égard des candidats et candidates des élections fédérales du 21 octobre prochain.

Pages 6-7

L'IMPOSTURE DU PLEIN EMPLOI :

Ce qu'implique vraiment ce terme

L'institut de la statistique publiait cette année un portrait du chômage et de son évolution des vingt dernières années. Jamais, depuis 1976, n'a-t-on observé un taux de chômage aussi bas, ce dernier s'étant situé sous la barre des 5% en avril. Ce taux historique s'explique notamment par des efforts de scolarisation et les politiques familiales. Selon les dernières prévisions, il devrait se maintenir au niveau actuel durant toute l'année 2019 et pourrait même connaître une nouvelle baisse en 2020. Bonne nouvelle? Pas pour tout le monde. Ce rapport et les commentaires enthousiastes de l'élite économique et des médias, qui évoquent le plein emploi comme un indicatif de vigueur économique, font peu état de la nature des emplois occupés et de la précarisation de certaines catégories d'employé-e-s actifs et actives sur le marché du travail. De même, on n'a pas beaucoup discuté des effets de ce contexte sur les sans-emploi...

Suite pages 2-3

DANS CETTE ÉDITION

Le chômeu est publié par le Comité Chômage de l'Est de Montréal (CCEM) afin de répondre aux besoins d'information de la population sur la question du chômage.

Cette édition *spécial élections* met l'accent sur les inégalités toujours présentes du programme d'assurance-chômage afin que les préoccupations pressantes des sans-emploi soient ajoutées au menu électoral.

SOMMAIRE DES THÈMES

L'imposture du plein emploi.....	2-3
Longues maladies	4-5
Quand l'absurde est étatique...	5
Élections fédérales.....	6-7
Réforme de l'assurance- chômage en France.....	8
Constats d'une étudiante.....	8-9
Perceptions sur le chômage.....	10-11



Définition du plein emploi

On considère qu'il y a « plein emploi » quand le taux de chômage ne peut plus diminuer sans faire augmenter l'inflation. Selon la théorie économique de Philipps, un taux de chômage plus bas que ce qu'on appelle son « niveau d'équilibre » entraîne une montée des salaires à laquelle on « pallie » par une inflation des prix à la consommation.

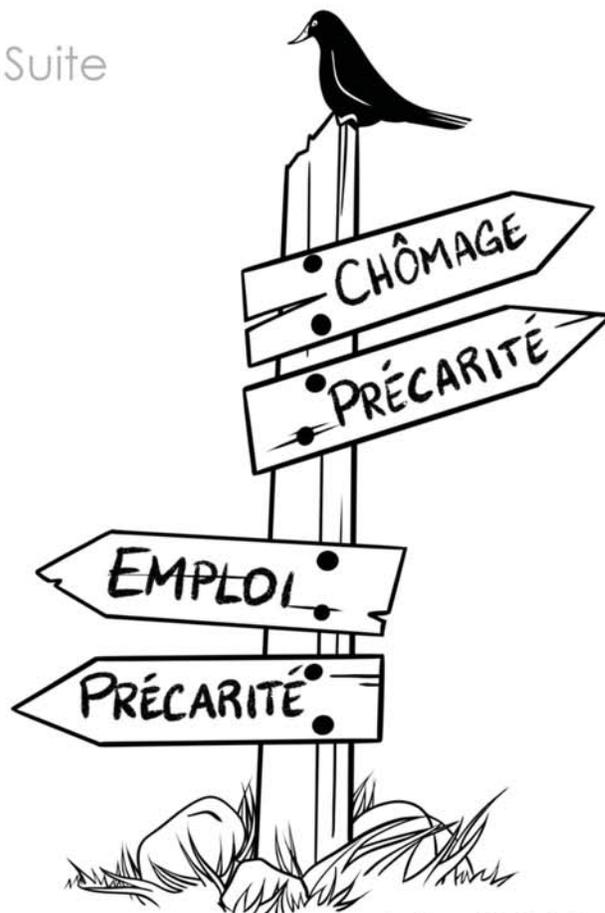
Si l'on prévoit bien une montée de l'inflation prochainement, la masse salariale, elle, n'augmente pas autant qu'elle le devrait dans ce contexte « d'essor » de l'économie. C'est que la rareté de main-d'œuvre actuelle est due en grande partie à un recul de la population active résultant du vieillissement de la population. Les employé-e-s d'expérience qui partent à la retraite sont remplacé-e-s par des jeunes qui ont moins d'expérience et qui sont, conséquemment, moins bien rémunéré-e-s.

Qui plus est, création d'emploi et taux de chômage bas ne sont pas synonymes d'un recul proportionnel de la pauvreté. En 2018, les demandes d'aide alimentaire dans les banques alimentaires du Québec ont connu une augmentation substantielle de 25%. Parmi les usagers et usagères de ces services, 11% occupaient alors un emploi.

Plein emploi ne rime pas avec temps plein

Parler de plein emploi est une imposture quand on sait à quel point le marché, dans le paradigme actuel de déréglementation et de « flexibilité », carbure aux contrats à temps partiel, aux postes sur appel, au travail autonome et aux contrats précaires via des agences de placement. Ces emplois dits atypiques, qui sont devenus une nouvelle norme, sont plus souvent assortis de mauvaises conditions.

Ces régimes de travail ne favorisent pas l'établissement de syndicats. De plus, la relation bilatérale entre un-e employeur/euse et ses employé-e-s s'y trouve souvent abolie par de nombreux intermédiaires.



Le Crapaud Futé 2019

Les travailleurs et travailleuses qui occupent ce type d'emplois sont désavantagé-e-s non seulement au niveau salarial, mais aussi sur le plan des conditions de travail : moins d'avantages sociaux, moins de perspectives d'avancement, climat de travail plus difficile, plus de risques pour la santé, davantage d'occurrences de violence, compétence moins bien reconnue, horaires irréguliers, etc. Ces emplois offrent ironiquement beaucoup moins d'occasions de formation pour développer de nouvelles compétences, ce qui nuit à la mobilité sociale des personnes qui les occupent. Nombreuses et nombreux sont les travailleuses et travailleurs qui, par dépit, se retrouvent dans un état permanent de travail temporaire, sans jamais bénéficier d'avantages ou de protections.

Tous ces facteurs contribuent à diminuer la participation sociale de ces personnes, plus souvent des femmes, des personnes à la tête d'une famille monoparentale, des personnes issues de minorités visibles et des immigrant-e-s récent-e-s. **Au Canada, près d'un emploi sur cinq est à temps partiel** et les femmes sont deux fois plus susceptibles que les hommes d'occuper ces emplois.

Portrait du travail au Canada

Selon un document produit par Statistique Canada en 2018 sur la qualité des emplois au pays (Chen, W.H. et Mehdi, T.), les emplois qui connaissent une plus grande croissance dans les dix dernières années, tels les soins de santé, l'accueil, la construction et les services professionnels et techniques, obtiennent de mauvais résultats lorsqu'on évalue de multiples dimensions (comme celles susnommées) en termes de qualité d'emploi outre la variable de la rémunération. Par exemple, dans les soins de santé où la croissance est très marquée depuis 2006, et où on retrouve surtout des femmes, la qualité du temps de travail et la fréquence élevée de violence au travail contribuent à diminuer grandement la qualité d'emploi.

Toujours selon cette étude, 26% de tous les emplois sont d'une qualité jugée mauvaise. De plus, un fossé s'est creusé dans les emplois offerts entre des postes de haute spécialisation et avec un niveau élevé de qualité et des emplois peu spécialisés, peu avantageux, liés aux services. Peu d'emplois se situent entre ces deux pôles et cette polarisation s'amplifie toujours plus, accentuant les inégalités sociales. **La probabilité que son emploi corresponde à un emploi de haute qualité diminue de 50% lorsqu'on passe d'un emploi à temps plein à un emploi à temps partiel.** Sans surprise, les emplois qui connaissent une croissance marquée ne sont pas les emplois à temps plein, ces derniers n'ayant pas augmenté significativement en 2018 (Institut de la statistique du Québec).

ET LES SANS-EMPLOI DANS TOUT ÇA?

Quels effets le contexte de plein emploi a sur les chômeurs et chômeuses? Tout d'abord, puisque les prestations reçues sont calculées en fonction du taux de chômage en vigueur dans une région donnée, **un taux de chômage bas signifie qu'il faut accumuler plus d'heures pour se qualifier à l'assurance chômage** et qu'on aura droit à moins de semaines de prestations.



Le Crapaud Futé 2019

Les économistes appellent le « resserrement » du marché de l'emploi l'augmentation du nombre d'emplois disponibles combinée à une diminution du bassin d'employé-e-s disponibles. La rareté de main-d'œuvre qui en résulte a un effet non négligeable sur les politiques de chômage. Puisque le marché a des besoins croissants, les politiques tendent à s'arrimer à cette réalité, sous la pression de l'industrie, en cherchant à **limiter le nombre de travailleurs et travailleuses en chômage.** Le nombre de semaines passées en chômage est en décroissance depuis 2015 : il n'est plus que de 19 semaines en moyenne. C'est très peu lorsqu'on sait qu'il a déjà été de plus de 30 semaines!

Les chômeurs et chômeuses vivent beaucoup de pression des agent-e-s du gouvernement pour retourner travailler, à coup de formations obligatoires et d'interrogatoires. Les travailleuses et travailleurs éprouvé-e-s par de mauvaises conditions de travail n'ont pas beaucoup d'options quand ils et elles désirent quitter leur emploi. Le chômage est refusé aux travailleurs et travailleuses s'ils et elles quittent leur emploi sans un motif jugé suffisamment sérieux par la commission.

Finalement, les iniquités des milieux de travail se répercutent aussi sur les sans-emploi. Selon une étude du Centre canadien de politique alternative (Tranjan, R.), parue en juin dernier, ceux et celles qui occupaient un emploi à faible revenu (15\$/h ou moins) avant l'état de chômage n'arrivent à se qualifier à des prestations que dans une proportion de 28% alors que le taux de couverture grimpe à 65% pour les autres. Cette injustice provient des critères de Service Canada (nombre minimal d'heures assurables, prise en compte du taux de chômage régional) et de la nature des emplois à faible revenu, qui se situent dans des secteurs où de 33 à 44% des emplois sont à temps partiel et où les embauches sont de courte durée. En somme, si le plein emploi facilite la recherche d'emploi, il ne garantit pourtant pas des conditions de vie plus décentes.

Sources (non mentionnées dans le texte):

Le Soleil (Brigitte Breton), 8 février 2019, *Plein emploi et ventres vides*, www.lesoleil.com/actualites.

Desjardins (Benoit P. Durocher), 17 avril 2018, *Point de vue économique : La baisse du taux de chômage entrainera-t-elle une accélération de l'inflation au Canada?* www.desjardins.com/economie.

PROTECTION EN CAS DE LONGUE MALADIE :

Pour un régime indépendant et adapté aux besoins!

Si elle peut prouver par un billet médical qu'elle est momentanément incapable d'occuper sa fonction en raison de limitations de santé importantes, une personne ayant accumulé 600 heures de travail assurable peut demander un maximum de 15 semaines de chômage maladie à un taux de 55% de sa rémunération moyenne habituelle. Elle peut ensuite faire une demande de chômage régulier si elle a accompli le nombre d'heures assurables requis et qu'elle est en mesure de démontrer qu'elle est apte à occuper un travail (même plus léger) en se qualifiant selon les mêmes conditions que les autres travailleurs et travailleuses.

Mais quand la maladie se prolonge au-delà des 15 semaines et qu'on n'a pas accumulé le nombre d'heures requis pour se qualifier aux prestations régulières, on peut rapidement se trouver en situation de détresse. Il y a actuellement un non-recours pour les personnes qui sont dans cette situation, dénoncé depuis plusieurs années. Il coûterait 1,1 milliard en 2020 pour étendre les prestations de maladie à 50 semaines, puis 1,3 milliard par année subséquente jusqu'en 2025.

Peu d'emplois offrent l'assurance-salaire. Tous et toutes n'ont pas les moyens de se procurer une assurance-invalidité et l'aide sociale n'est pas toujours une option accessible, qu'on songe à ceux et celles qui en sont exclu-e-s en raison de l'occupation de leur conjoint ou de leur conjointe.

Dans une population vieillissante, où on estime qu'une personne sur deux sera touchée par un cancer au cours de sa vie et où, de façon générale, on travaille plus et plus longtemps, comment se fait-il qu'il n'y ait pas un programme, indépendant de l'assurance chômage, qui assure aux malades un temps de guérison adéquat?

Un régime indépendant et universel

À l'image du régime québécois d'assurance parentale (RQAP), il est possible d'imaginer un régime adapté à la réalité des personnes aux prises avec la maladie. Le régime d'assurance-chômage est une caisse qui a historiquement pour mission de **compenser la perte de revenu à la suite d'un congédiement ou d'une mise à pied.**

Statistiques

En avril 2019, les prestations maladie représentaient 10,8% de toutes les prestations accordées par le régime d'assurance chômage. 80 000 dossiers en ont bénéficié, dont 20 670 pour des personnes de 55 ans et plus, qui représentent un cinquième de tous les prestataires au Québec.

Plus de 70 % des Canadiens n'ont pas accès à un régime collectif d'assurance salaire.

Sources : Statistique Canada, 2019.
Institut de la statistique du Québec, 2019.

S'il y a bien une nécessité de bonifier les prestations reçues en maladie, est-il souhaitable de le faire en puisant dans la caisse de l'assurance-chômage? Nous croyons qu'il serait plutôt au Ministère de la Santé de constituer une caisse universelle pour ce type de prestations, qui soit indépendante de l'assurance-chômage afin de ne pas nuire aux autres catégories de prestataires.

Pharmacie du coin

50, coin de la rue
Montréal, QC,
HBB 333

514 000 0000

0-997-821-111-13

12 juil. 2019

MARTHE A.PADSOUS

D.P.chezvous 10 ml. 55%

PRENDRE AU MAXIMUM 15 SEMAINES
AVEC UNE DOSE ÉQUIVALENTE DE
CULPABILITÉ.

(Chômage maladie)

TRUDEAU, JUSTIN, p.-m.

Garder hors de la portée des gens malades.



QUELQUES ILLUSTRATIONS DE L'INADÉQUATION DU RÉGIME AVEC LES BESOINS DES MALADES



Le Crapaud Futé 2019

↓ L'obligation d'**accumuler 600 heures** pose obstacle aux personnes occupant un poste à temps partiel, qui peinent à épargner et qui sont déjà les travailleurs et travailleuses dont les conditions de travail sont les moins enviables. Comble d'ironie : ce sont les plus exposé-e-s aux blessures et aux maladies professionnelles, lesquelles sont souvent difficiles à faire reconnaître par la CNESST.

↓ Guérir d'un cancer prend en moyenne un an et coûte cher : avec seulement 15 semaines à 55% de son salaire, couvrir les frais de transport et de stationnement à l'hôpital, les repas et les traitements constitue un lourd fardeau. Dans un sondage réalisé par la société canadienne du cancer, on estime que le tiers des personnes atteintes de cette maladie a éprouvé des difficultés à subvenir aux besoins de leur ménage et qu'**une personne sur cinq a même dû renoncer à certains traitements** en raison de la pression financière.

↓ **Près de la moitié des chômeurs et chômeuses qui perçoivent des prestations de maladie auraient besoin d'une convalescence de plus de 15 semaines.**

Sources :

Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi, *Prestations spéciales de l'assurance-chômage*, brochure disponible à l'adresse www.lastuse.ca/brochure.pdf.

La Presse, 4 avril 2019, *La réforme des prestations de maladie coûterait 1 milliard de plus par année.* www.lapresse.ca.

La Presse (Jordan Press), 14 février 2019, *Les prestations de maladie semblent trop courtes.* www.lapresse.ca.



QUAND L'ABSURDE EST ÉTATIQUE : Quelques cas **ÉTRANGES** du régime l'assurance-chômage

N'ajustez pas vos lunettes! Ces exemples, tirés de la jurisprudence et de la loi sur l'assurance-chômage, sont (malheureusement) bien réels et témoignent des limites de la bureaucratie chez Service Canada...

PETIT LARCIN...VA LOIN.

Sous le coup de la faim, vous consommez deux petits pots de palourdes appartenant à votre employeur? Ce simple petit larcin peut vous valoir un congédiement et une inadmissibilité à l'assurance-chômage. C'est ce qui est arrivé à un prestataire qui, en dépit de l'aveu de son geste, n'a pas réussi à convaincre la commission de sa bonne foi. Une sanction bien sévère pour quelques malheureux fruits de mer!



VOTRE EMPLOYEUR/EUSE VOUS OFFRE UNE DINDE DE NOËL?

Attention : aux yeux de la commission, il s'agit d'une prime qui doit être déclarée, au même titre que toute rémunération, comme un revenu à répartir au cours de la semaine où le « versement » a eu lieu!



« METS TES OREILLES DE LAPIN, OU BIEN... »

Deux serveuses se sont vu imposer des exclusions de six semaines, réduites à quatre semaines au conseil-arbitral, parce qu'elles avaient refusé... de se déguiser pour l'Halloween!

Selon l'employeur, il s'agissait d'une inconduite qui justifiait le licenciement. Les prestataires ont dû amener leur cause devant le juge-arbitre, la plus haute instance du processus d'appel avant l'instauration du tribunal de la sécurité sociale. Ce dernier a finalement annulé l'exclusion, au bout d'un long processus.

ÉLECTIONS FÉDÉRALES : UN TERRAIN DE LUTTES

Pour un organisme non partisan comme le nôtre, la période électorale en est une d'incertitudes et d'anticipation. Les enjeux que nous défendons seront-ils au cœur des discussions ou seront-ils rejetés du revers de la main, balayés sous le tapis médiatique? Allons-nous devoir redoubler d'ardeur pour faire reconnaître par les élites politiques le travail que nous effectuons? Irons-nous de l'avant ou allons-nous devoir, une fois de plus, défendre ce que nous croyions acquis au fil de nos luttes?

BILAN DU MANDAT TRUDEAU

Nos membres et leurs allié-e-s du MASSE (Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi) ont mené un long combat, depuis 2013, pour endiguer le désagrègement des structures de l'assurance-chômage à la suite de la réforme Harper. Nous avons multiplié les actions dans le but de redonner au régime sa mission initiale de protection sociale. Le gouvernement Trudeau a tenu son engagement d'abroger les dispositions arbitraires de la réforme, qu'on songe à la notion de « nouvel arrivant », à la définition non moins vague « d'emploi convenable » et aux multiples atteintes au droit de recours des prestataires. On peut saluer l'annonce récente de revenir à un régime tripartite pour régler les litiges, les investissements pour diminuer le temps d'attente et la réduction du délai de carence à une semaine. **On ne peut cependant pas clamer que le bilan du gouvernement Trudeau en est un de « progrès social »; il maintient en place de nombreuses mesures, tant libérales que conservatrices, qui, depuis les réformes de 1990, ont tari les principes d'accessibilité et d'universalité du régime.**

UN PARADIGME À TRANSFORMER

Les prestataires font encore les frais de nombreuses barrières institutionnelles maintenues sous Trudeau. **Les seuils d'admissibilité** modulés en fonction du taux de chômage empêchent des personnes précaires d'avoir accès à des prestations pour lesquelles elles ont cotisé. Les règles inéquitables nient la réalité du travail atypique qui est le lot d'un grand nombre de travailleurs et, surtout, de **travailleuses**. Cette iniquité est encore plus visible avec les taux de chômage historiquement bas que nous connaissons dernièrement.

La vision de l'assurance-chômage est aujourd'hui **bureaucratique, techniciste et discrétionnaire**. Les agent-e-s de la commission manquent de connaissances légales. Les centres d'appel sont difficiles à rejoindre et les **délais d'attente** pour poser de simples questions sont encore beaucoup trop longs. Cela force les prestataires à se débrouiller seul-e-s devant des formulaires électroniques compliqués, au risque de commettre des erreurs qui peuvent mener à des inadmissibilités. Les relevés d'emplois sont acheminés à Service Canada en ligne et les employeurs/euses ne sont plus tenu-e-s de les fournir aux employé-e-s, ce qui prive les prestataires de la possibilité de vérifier leurs informations avant d'envoyer leur demande.

Les travailleuses et travailleurs saisonniers et saisonnières continuent de dénoncer le « **trou noir** », cette période où, étant arrivé-e-s au bout de leur période de prestations, ils et elles se retrouvent sans revenu en attendant le retour de la saison de travail.

Pour l'**accès à la formation pour les prestataires aux études**, le gouvernement donne maintenant la possibilité aux travailleurs et travailleuses de longue date de suivre une formation autofinancée en bénéficiant de prestations. Cette mesure est plutôt timide puisqu'elle ne touche qu'un nombre restreint de personnes. Le critère de **disponibilité** à temps plein prévaut toujours pour ceux et celles qui ne se qualifient pas à ce nouveau programme. La plupart des étudiant-e-s sont donc toujours tenu-e-s de privilégier la recherche d'emploi, au détriment de leurs projets.

Alors que les prestations pour compassion ont été bonifiées, rien n'a été fait pour améliorer la situation des travailleurs et travailleuses aux prises avec de **longues maladies**.

Candidates, candidats, voici ce que nous revendiquons

LA FIN DU SEXISME DU RÉGIME D'ASSURANCE-CHÔMAGE!

Le dernier budget fédéral ne contenait aucun engagement pour corriger les injustices visant les travailleuses et les chômeuses. Pour faire suite à la campagne **De travailleuses à chômeuses : même injustice, même combat**, le comité chômage de l'Est de Montréal rappelle qu'en raison de la nature genrée des emplois qu'elles occupent, où leur travail est plus souvent précaire et moins reconnu, seules 37% des chômeuses ayant cotisé au régime se qualifient à l'assurance-chômage, contre 48% chez les hommes. Les deux tiers des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes.

POUR UN ACCÈS UNIVERSEL À L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Nous revendiquons :

- 1 d'abaisser le seuil d'admissibilité à **350 heures ou 13 semaines** ;
- 2 d'établir un seuil minimal de **35 semaines de prestations** ;
- 3 d'augmenter le **taux de prestations à 70 % basé sur les 12 meilleures semaines de salaire** ;
- 4 d'**indexer annuellement les paliers de revenu** du supplément familial (avec réajustement rétroactif à partir de 1997), calculé à partir du revenu individuel et non familial ;
- 5 d'**abolir les exclusions totales** en cas de départ volontaire et d'inconduite ;
- 6 d'**avoir accès aux prestations régulières d'assurance-chômage, en cas de perte d'emploi, sans égard aux prestations maternité/parentales/paternité versées.**



LA FIN DE LA DISCRIMINATION ENVERS LES PERSONNES À FAIBLE REVENU!

Nos groupes dénoncent l'arbitraire des seuils d'admissibilité à l'assurance-chômage, qui ont pour effet d'exclure les catégories d'employé-e-s les plus vulnérables sur le marché du travail : travailleurs et travailleuses immigrant-e-s ou issu-e-s d'une minorité visible, âgé-e-s, en situation de handicap, malades, peu scolarisé-e-s ou occupant un ménage monoparental.

Nous demandons l'instauration d'un seuil universel de 350h (13 semaines) de travail pour se qualifier au régime et d'une durée de prestations d'au minimum 35 semaines. Nous revendiquons un taux de prestations de 70% basé sur les 12 meilleures semaines.

EN BREF...

Quelques concessions sur des années de coupures et de mesures antisociales ne représentent pas un pas déterminé vers **l'amélioration des services**. Les chômeurs et chômeuses sont en droit de s'attendre à beaucoup plus de la part des dirigeant-e-s. **La lutte se poursuit!**

LA PROTECTION DE LA CAISSE!

Il est inconcevable que les cotisations des travailleurs et des travailleuses puissent servir à autre chose qu'à verser des prestations aux cotisant-e-s.

Nous demandons au futur gouvernement de protéger la caisse pour empêcher que les cotisations de l'assurance-chômage servent à réduire la dette ou à financer des mesures d'employabilité.

Nous revendiquons un retour de la participation de l'État au financement de la caisse.

LA FIN DES EXCLUSIONS TOTALES!

Nous voulons mettre un terme à l'obligation de demeurer dans un emploi qui ne convient pas sous peine d'exclusion du régime d'assurance-chômage. Personne ne devrait avoir à décider entre son bien-être et sa capacité à payer ses comptes. Ce critère fait obstacle à la mobilité sociale.

Ce qui est qualifié d'inconduite pour justifier l'exclusion est arbitraire et varie d'un milieu de travail à un autre. Les agent-e-s de la commission ne devraient pas avoir la possibilité d'imposer des exclusions en fonction de ces critères discrétionnaires.

Nous voulons que les partis abandonnent le recours aux exclusions totales et qu'ils reconnaissent la disponibilité à temps partiel.

LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE EN FRANCE

Ici comme ailleurs, combattre le recul social

En France s'amorce une réforme de l'assurance-chômage qui rappelle la fragilité des acquis sociaux dans l'économie de marché. À partir de novembre, plusieurs mesures annoncées par le gouvernement Macron viseront à réduire le nombre de demandeurs et de demandeuses d'emploi et à réaliser des économies. Ce sont les sans-emploi qui en feront les frais puisque 240 000 d'entre eux et elles devraient ne plus avoir accès à des allocations. Alors qu'une personne en chômage sur deux touche actuellement des prestations, la réforme abaissera ce seuil à une personne sur trois.

Le durcissement des règles d'éligibilité à l'indemnisation est l'assise de cette réforme.

Avec lui viendra l'obligation d'avoir travaillé six mois dans les derniers 24 mois pour accéder au régime, alors qu'il fallait auparavant avoir travaillé quatre mois sur les 28 écoulés.

Les démissionnaires pourront toucher du chômage! Bonne nouvelle? Oui, à condition de se soumettre à des critères grandement restrictifs : avoir accumulé cinq ans d'ancienneté dans son emploi et avoir un projet de reconversion professionnelle ou de création d'entreprise. Ces projets devront être soumis à une commission qui devra en évaluer le sérieux et la pertinence en fonction des besoins du marché.

Les syndicats français sont nombreux à dénoncer



des changements au mode de calcul des allocations. Elles seront calculées désormais en fonction de la fréquence de travail, ce qui fait en sorte qu'une personne travaillant un jour sur deux ne pourra être indemnisée qu'un jour sur deux. Ce mode de calcul aura, comme on s'en doute bien, des impacts non négligeables sur les travailleurs et travailleuses à contrat et les intérimaires. Ces personnes devront trouver d'autres sources de revenu.

Sources :
nouvelobs.com, 18 juin 2019
cgt.fr, 21 juin 2019

Constats d'une étudiante

AU COMITÉ CHÔMAGE

Lors de mes étés passés à l'emploi du comité chômage, j'ai fait maintes observations sur la mauvaise foi institutionnelle qui règne à Service Canada et sur les mesures mises en place pour forcer le retour au travail. Le contact avec les prestataires et l'étude de leurs dossiers m'ont ouvert les yeux sur les obstacles qui inondent les sans-emploi.

En quatre ans, je me suis familiarisée, sans m'y habituer, aux **mécanismes coercitifs** mis en place à l'égard des sans-emploi qui demandent des prestations de chômage : interrogatoires téléphoniques, obligation de tenir un registre de recherches d'emploi, enquêtes auprès d'employeurs/euses potentiels/les pour piéger les personnes susceptibles d'avoir fait un « refus d'emploi », etc. Les agent-e-s, censé-e-s compiler des informations « objectives » sur des dossiers, semblent occuper la fonction d'inquisiteurs et inquisitrices de l'État. Leur surveillance fait porter sur les épaules des personnes privées d'emploi la responsabilité de leur situation et renforcent des préjugés à l'effet que ceux-ci et celles-ci « ne s'aident pas » ou ne « veulent pas » travailler.

Certain-e-s agent-e-s de l'État ne s'intéressent ni à l'humain qui est derrière le combiné, ni à ses difficultés tangibles. La bureaucratisation fait oublier la mission historique de sécurité de revenu du programme d'**assurance-chômage**, qui, par un glissement sémantique qui n'est pas anodin, s'appelle aujourd'hui l'**assurance-emploi**.

Notre comité en fait beaucoup pour permettre à ces usagers et usagères de se défendre vis-à-vis de la « machine » qu'est aujourd'hui la commission, mais les processus de révision paraissent interminables et opaques. Pour ajouter aux préjudices subis par les catégories d'employé-e-s les plus précaires, une grande partie des démarches se fait en ligne, par écrit, de sorte que les personnes aux prises avec des problèmes de littératie (et de littératie numérique) se retrouvent rapidement dépassées.

Des vies réelles touchées

J'ai été particulièrement marquée par ce prestataire que la commission avait exclu du régime parce qu'il avait décliné une offre d'emploi après une période d'essai, constatant que les conditions n'étaient pas similaires à son emploi antérieur et que le trajet pour s'y rendre dépassait une heure et demie. Il ignorait, de bonne foi, qu'il aurait dû le déclarer à la commission. Bien que ce prestataire ait gagné sa cause après notre demande de révision, il a été, plusieurs mois durant, plongé dans l'anxiété la plus totale, persuadé qu'il ne toucherait pas ses prestations dues et qu'il devrait rembourser des sommes importantes. Sa détresse était bien lisible et il affirmait avoir des idées noires. Il n'avait pas suffisamment d'économies pour se nourrir en attendant une décision. Son soi-disant « refus » d'emploi était en réalité dû à une honnête mécompréhension de la loi qui est, rappelons-le, l'une des plus complexes au pays avec la loi sur le revenu.

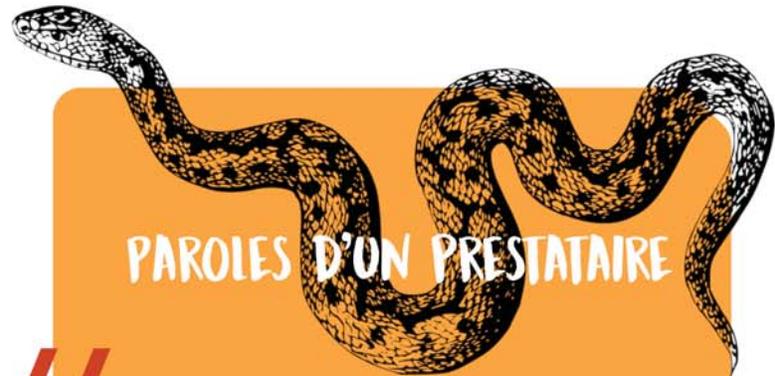
Une autre prestataire, issue d'une minorité visible, âgée et de santé fragile, s'est vu refuser le droit à des prestations, après que son employeur l'eut congédiée pour inconduite. Celui-ci considérait que sa baisse de productivité dans les ménages qu'elle effectuait nuisait de façon indue à ses intérêts. La dame avait eu des avertissements et des rencontres avant son congédiement... En dépit de cela, il suffisait de l'observer marcher péniblement d'un pas chancelant pour convaincre n'importe qui de ses limitations physiques. Service Canada, qui a choisi l'audience téléphonique pour traiter ce cas, s'est, sans surprise, rangé du côté de l'employeur, laissant une personne vulnérable sans ressources et avec très peu de chances de se trouver un autre emploi étant donné sa condition. Le racisme et l'âgisme systémiques en action...

J'ai trouvé effarant l'esprit de surveillance qui règne chez Service Canada, où des agents vont

jusqu'à demander de réviser nos publications et appellent notre bureau pour répondre à nos critiques.

Mes observations sur la façon dont l'assurance-chômage fonctionne m'ont amenées à développer un vif sentiment de solidarité à l'égard des prestataires qui font le choix d'affronter ce système injuste et à l'égard de ceux et celles qui, de façon compréhensive, choisissent de ne pas se battre, sachant que c'est un processus dur et déshumanisant

Jeanne Pilote



PAROLES D'UN PRESTATAIRE

C'est souvent une sorte de jeu de serpents et échelles social. Soit on en sort en améliorant sa situation, soit on en sort perdant et avec l'obligation de se trouver une job de merde pour avoir de quoi payer son loyer.

Comme la communication avec le gouvernement fédéral est quasi-inexistante, on ne sait jamais ce qui nous pend au bout du nez. Pour moi, c'était l'insécurité d'avoir mes prestations coupées, d'avoir mal rempli tel ou tel autre formulaire, d'avoir des inspecteurs qui débarquent pour vérifier si je fais bien mes demandes d'emploi, d'avoir peur d'encaisser un chèque au cas où ça créerait un fuck bureaucratique.



Éric Faucher, Urbania,
Série Quatre95, 2019.
www.urbania.ca

PERCEPTIONS À L'ÉGARD DES CHÔMEURS/CHÔMEUSES :

Un pas en avant, deux pas en arrière

L'emploi. Trop souvent encore, on l'utilise comme attribut social pour mesurer le succès d'un individu et sa « qualité » individuelle. Il confère à la personne son identité sociale. On l'utilise aussi pour mesurer la réussite d'une société. « L'emploi et la qualification continuent à fixer la position d'un individu dans la société, par rapport à soi et aux autres, à définir son identité personnelle et sociale. » (Schnapper, D.) Puisque l'état de chômage se caractérise par l'absence d'un emploi, la vision qu'on a des chômeurs et chômeuses dépend largement de la valeur privilégiée qu'on accorde au travail dans la société et constitue une source de stigmatisation et de réprobation sociales. Le chômage est perçu comme un problème à résorber par des mesures d'employabilité, des formations et une lutte contre les « abus ». « Il faut s'assurer que l'assurance-emploi ne soit pas un coussin sur lequel on s'assit (sic) pendant des mois, à l'année longue, année après année », déclarait en 2012 le ministre conservateur Bernard Valcourt. Comme en fait foi cette désolante citation, les personnes en chômage sont souvent confrontées à la culpabilité et à la dépréciation, qu'elles soient ou non « responsables » de leur situation.

Si, dans les années 1960, on a voulu mettre en place des mesures incitatives d'insertion sociale, la vision du *workfare* qui prévaut depuis la fin des années 1970, elle, sert un tout autre dessein. Aujourd'hui, l'insertion n'est plus synonyme d'inclusion et elle se fait de manière nettement plus coercitive. Les politiques mondiales en matière d'emploi prennent la forme de pénalités imposées aux personnes qui, tout en étant aptes à l'emploi, sont inactives sur le marché du travail.

Sources :
Dominique Schnapper (n.d.), Le chômeur dans la société, Encyclopædia Universalis [en ligne].

Ginette Herman (2007), Travail, chômage et stigmatisation : une analyse psychosociale, Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur.

Le chômage et l'emploi se transforment, mais nos préjugés, eux, perdurent. Ils sont le résultat de nos réflexes de catégorisation sociale, qui nous amènent à attribuer à des personnes des caractéristiques en fonction de leur appartenance à un groupe, ce qui biaise nos perceptions. Pourtant, être chômeur ou chômeuse, ce n'est pas appartenir à une catégorie sociale définie, étant donné la multiplicité des trajectoires de vie et l'hétérogénéité des conditions sociales des personnes qui se retrouvent dans cette situation. En 2018, plus de la moitié des chômeurs et chômeuses avaient en poche un diplôme supérieur au D.E.S et une forte proportion d'entre eux et elles (47 000 personnes) possédaient également un grade universitaire. Le fait d'avoir reçu une éducation postsecondaire ne prémunit personne d'une malchance, tout comme le fait de ne pas posséder cette éducation ne signifie pas que nous soyons moins motivé-e à travailler. Les chômeurs et chômeuses ont comme caractéristique commune leur appartenance à une catégorie administrative. **Ils et elles ne sont pas un groupe uniforme, mais subissent le même rapport d'exploitation dans ce système.**

L'hostilité qu'on entretient vis-à-vis des chômeurs et chômeuses et des autres catégories de sans-emploi sont aussi l'effet de frustrations mal dirigées. Face à des injustices difficiles à identifier et à notre sentiment d'impuissance, la théorie du bouc émissaire veut que l'on trouve un ou une coupable vers qui focaliser nos récriminations. Il est plus facile de blâmer les sans-emploi que de questionner un système, aux contours mal définis, d'exclusion sociale, lequel favorise certaines personnes au détriment des autres. Par ailleurs, notre socialisation nous conduit à apprendre et à diffuser des stéréotypes, via le cercle familial, l'école, les cercles d'ami-e-s et les médias. Les préjugés sont aussi renforcés par les politiques publiques et servent à justifier des inégalités sociales. « S'ils et elles sont pauvres, c'est parce qu'ils et elles ne veulent pas travailler », devine-t-on souvent en filigrane dans le discours des élites politiques. Quatre personnes pauvres sur dix sont pourtant à l'emploi. Par cette rhétorique, on se dédouane de notre responsabilité collective à l'égard des populations vulnérables et on justifie les hiérarchies sociales.



Notre discours sur l'emploi et la réussite sociale masque trop souvent les injustices systémiques et la discrimination. Par exemple, au Canada, **un-e chômeur ou chômeuse sur cinq est issu-e de l'immigration**, tandis que **le quart des prestataires est composé de personnes âgées de plus de 55 ans**. Il est bien documenté par la recherche que la discrimination vécue par les chômeurs et chômeuses, en raison des stéréotypes et de barrières systémiques, les prive de ressources essentielles, comme le travail, le logement et l'éducation. Dans le contexte de pénurie de logements actuelle, de nombreux propriétaires ne se gênent pas de discriminer les sans-emploi en exigeant illégalement des preuves d'emploi, des garanties supplémentaires et en refusant de louer, comme l'ont rapporté en juillet dernier les organismes de défense des droits des locataires. Certaines personnes cumulent les formes de discrimination qui les visent. Il est d'autre part très difficile pour les personnes en chômage de prouver leur disponibilité lorsqu'elles étudient, ce qui les rend inéligibles à des prestations. La réinsertion à l'emploi s'avère également plus facile lorsqu'une personne passe d'un emploi à un autre sans transiter par une période de chômage, ce qui n'est pas donné à tout le monde.

Les personnes sans emploi, déjà aux prises avec une perception négative de la part de leurs proches et de la société, voient leur humiliation renouvelée à chaque nouvel échec dans la recherche d'un emploi, et décuplée par les obstacles administratifs posés par Service Canada. Bien souvent, comme l'a documenté au Québec le Carrefour de savoirs sur la lutte aux préjugés, ils et elles en viennent à développer une **faible estime de soi, de la honte, de la méfiance, de l'anxiété et de l'isolement**. Ils et elles peuvent aussi intérioriser les préjugés au point de s'autostigmatiser et de stigmatiser les personnes dans la même situation qu'eux et elles.

« Le préjugé est une insulte, souvent déguisée, à l'endroit des personnes en situation de pauvreté. Chez la personne qui l'émet, le préjugé renforce l'estime de soi en créant une supériorité. Chez la personne qui est visée par le préjugé, le préjugé produit de la souffrance, un sentiment de rejet, une perte d'estime de soi et la honte de sa condition sociale. Les préjugés brisent ainsi la communication et entraînent l'exclusion. Ils accentuent les inégalités sociales, renforcent les privilèges de ceux qui ont du pouvoir, excluent et envoient dans la honte ceux qui n'en ont pas. Utilisés comme une arme, ils créent des boucs émissaires pour les problèmes sociaux et servent à manipuler la population pour conserver le pouvoir. »

Carrefour de savoirs sur la lutte aux préjugés,
Collectif pour un Québec sans pauvreté, 2014.

RESSOURCES INTÉRESSANTES POUR POURSUIVRE LA RÉFLEXION

Vidéos de l'ADT :

<http://www.atdquartmonde.ca/ideesfausses/videos/>

Collectif pour un Québec sans pauvreté :

<http://www.pauvrete.qc.ca/campagnes-2/campagnes-contre-prejuges/>

Association de Défense de Droits Sociaux :

<http://www.addsqm.org/lutte-aux-prejuges/prejuges/>

INFOS

WWW.FACEBOOK.COM
/CCEM.CA

NOTRE COMITÉ

Fondé par et pour des chômeurs et chômeuses du quartier Hochelaga-Maisonneuve en 1987, le comité chômage de l'Est de Montréal a comme mission de soutenir, d'informer et de défendre les personnes aux prises avec des questions et des problèmes de chômage.

Le comité est un organisme non-gouvernemental et sans but lucratif, géré par ses membres.

514 521 3283

Internet: www.ccem.ca
Courriel: ccem@ccem.ca

1691, boul. Pie-IX
(local 302)
Montréal, QC
H1V 2C3

BESOIN D'AIDE AVEC L'ASSURANCE-CHÔMAGE?



CONSULTATION TÉLÉPHONIQUE

Notre service de consultation téléphonique est accessible du **mardi au jeudi** de 10h à 12h et de 13h30 à 15h30.

CONSULTATION SUR RENDEZ-VOUS

Pour nous rencontrer à notre local, vous devez d'abord nous en aviser par téléphone.



PROCUREZ-VOUS NOS AUTRES PUBLICATIONS

D'autres éditions de **Notre chômedu** sont disponibles sur notre site internet. Vous y trouverez également plusieurs éditions du journal **Nos droits, nos luttes** réalisé conjointement avec le Mouvement Action-Chômage de Montréal.

Consultez le site internet lemasse.org pour suivre les campagnes de notre regroupement national, le Mouvement autonome et solidaire des Sans-Emploi.



Rédaction et conception : Jeanne Pilote - Été 2019